

COVID 19

POLICE



IMPUTABILITÉ AU SERVICE ?

➤ **Le 24 mars, l'ensemble de nos délégués était destinataires de la procédure d'imputabilité au service.**

Le 26 mars et le 7 avril, la Fédération Générale des Fonctionnaires interpellait le Ministre des Comptes Publics pour la reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle en ces termes :

➤ **« Que, pour chaque agent ayant contracté le COVID-19 durant son activité professionnelle, une imputation au service soit systématique et que cette maladie soit classée comme maladie professionnelle »**

▶ **LORS DE LA VISIOCONFÉRENCE DE CE JOUR, YVES LEFEBVRE INTERPELLE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET RÉITÈRE NOS DEMANDES SUR L'IMPUTABILITÉ ET LA RECONNAISSANCE COMME MALADIE PROFESSIONNELLE :**

➤ **« Le ministre de l'intérieur a adressé un courrier au ministre des solidarités et de la santé et au ministre de l'action et des comptes publics afin d'une part d'inscrire le Covid-19 dans les tableaux des maladies professionnelles et d'autre part d'obtenir une présomption d'imputabilité au service pour les collègues qui auront accompli des missions au contact du public durant la période de l'état d'urgence sanitaire »**

● **Le Ministre de l'Intérieur saisit le Ministre des solidarités et de la santé et le Ministre des Comptes Publics.**

UNITÉ SGP POLICE SE SATISFAIT D'AVOIR ÉTÉ ENTENDU



Bagnolet, le 3 avril 2020

Référence : YL/SEC/n°52

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Dans la continuité de nos derniers échanges relatifs à la crise sanitaire actuelle, il appert que bon nombre d'agents placés sous votre responsabilité font l'objet d'une exposition aux risques dans l'accomplissement de leur mission ou de par la proximité avec leurs collègues tant actifs que les personnels administratifs, techniques et scientifiques.

En effet, comme je vous l'ai indiqué à plusieurs reprises, ils sont notamment en première ligne pour faire appliquer les mesures de confinement, mais aussi pour accomplir toutes les missions qui leurs sont dédiées et dont certaines ont tendance à se multiplier du fait de cette proximité et ce, toujours sans protection et surtout sans ordre précis.

Aussi, monsieur le Ministre, alors que nous déplorons déjà des décès parmi les nôtres, il est facile d'imaginer que des centaines d'autres ont pu être contaminés ou le seront.

C'est pourquoi, je vous sollicite pour que les nombreux cas de maladie et plus encore, les décès que nous devrions déplorer puissent être reconnus comme une infection imputable au service et reconnue comme maladie professionnelle.

Les personnels que nous représentons majoritairement ne comprendraient pas, qu'une fois encore, ils soient les laissés-pour-compte et ne puissent bénéficier de ces droits respectant, à titre personnel, les consignes de confinement dictées par le gouvernement.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, eu égard à la crise sanitaire actuelle, je suis persuadé que vous comprendrez le bien fondé de ma requête et convaincu des suites favorables que vous saurez donner au présent.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE

